



*La Plaine sur mer*

**MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER**

**LOIRE-ATLANTIQUE**

## Arrêté n° 2024-019-PM

**Objet : demande d'ouverture de débit de boissons temporaire de 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes le samedi 10 février 2024 lors d'un Loto.**

**Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,**

Vu le code de la santé publique, article L.3334.2

Considérant la demande d'ouverture de débit de boissons temporaire formulée par Monsieur Sébastien RICHEUX président de l'association « Société de Chasse de La Plaine/Préfailles » dont le siège social est situé 4, chemin des Cardinaux 44770 La Plaine-sur-Mer, pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes, à l'occasion d'un Loto, le samedi 10 février 2024 à partir de 18h00 jusqu'au dimanche 11 février 2024 à 01h00, à la salle des fêtes, espace sports et loisirs, avenue des sports.

### ARRÊTE

**Article 1 :** Monsieur Sébastien RICHEUX en sa qualité de président de l'association « Société de Chasse de La Plaine/Préfailles » est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes à l'occasion d'un Loto qui aura lieu le samedi 10 février 2024, à la salle des fêtes, espace sports et loisirs, avenue des sports.

**Article 2 :** Cette autorisation est valable le samedi 10 février 2024 à partir de 18h00 jusqu'au dimanche 11 février 2024 à 01h00

**Article 3 :** Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique.

**Article 5 :** L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Sébastien RICHEUX président de l'association « Société de Chasse La Plaine/Préfailles »
- Madame Le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le responsable du service de Police Municipale de La Plaine-sur-Mer

La Plaine-sur-Mer, le 16 janvier 2024

Séverine MARCHAND,  
Maire

